

Votre soutien est important.
Pensez à votre cotisation 2020
(bulletin dans notre courrier
distribué début février)

Le Riverein du Parc de Sceaux

Ce journal est distribué à tous les
habitants du lotissement,
adhérents ou non.

n° 24
Mai 2020

Le journal de l'Association des Riverains du Parc de Sceaux (ARPS)

L'Assemblée Générale du 23 novembre 2019

Comme chaque année, une large assistance s'est retrouvée à l'ancienne mairie de Sceaux pour évoquer réalisations et objectifs de l'association, écouter notre traditionnelle conférence, et partager le buffet des adhérents

Le Président de l'Association a tout d'abord rappelé nos deux principaux domaines d'intervention : la défense du cahier des charges d'une part et la vie dans le lotissement d'autre part.

Sur le premier volet, le bilan des actions de l'année a été commenté. Celles-ci ont permis de traiter sans contentieux les différentes questions soulevées notamment par les nouveaux immeubles le long de la D920, mais également par des agents immobiliers au moment d'une transaction ou par de nouveaux propriétaires. En 2020, l'Association compte poursuivre son action en ce domaine pour prévenir les cas possibles de transformation de maison individuelle en plusieurs logements ou les modifications irrégulières de clôtures. Sur ces derniers points des actions en justice pourraient être nécessaires en 2020. Une analyse des modifications en cours des PLU a également été réalisée sans faire apparaître d'impact particulier sur notre lotissement et son règlement. Ces modifications conduiront simplement à éviter les modifications ou constructions excessives comme ailleurs sur les 2 communes.

En ce qui concerne la vie dans le lotissement deux sujets, ayant déjà fait l'objet d'une communication large dans notre journal, ont été présentés. Le premier concernait la sécurité : Suite à diverses rencontres avec les Mairies, les

premières caméras de vidéo-protection devraient être installées dans notre quartier prochainement, en commençant par l'Avenue de la duchesse du Maine. Le deuxième concernait les plans de la RATP pour accroître la fréquence et la capacité des rames du RER B, entraînant un projet de nouveau poste de redressement le long de la voie et en contre bas des maisons de l'Avenue Racine. Ce sujet a fait l'objet de nombreux échanges avec les participants de l'Assemblée Générale conduisant à confirmer le besoin d'un suivi des questions soulevées par ce projet en matière d'impact visuel, sonore et de rayonnement électromagnétique.

prévenir les cas possibles de transformation de maison individuelle en plusieurs logements ou des modifications irrégulières de clôtures

Le rapport financier a été commenté par le trésorier de l'Association à partir du document remis aux participants. Celui-ci fait ressortir une trésorerie saine permettant d'envisager d'éventuelles actions en justice au cas où l'Association devrait y recourir. Il est à noter que le nombre de riverains, membres de l'Association, est en croissance régulière depuis plusieurs années, ce qui donne d'autant plus de poids à son action.

Enfin les élections ont permis de reconduire les membres sortants qui se représentaient : A. Boutigny, P-F Dubois, F. Herbain, K. Tournier, R Vidal, N. Dutheil, R. Grima et S. Le Ber. La candidature de K. Schubert a également été retenue et permet de renforcer les effectifs du CA.

Les questions qui ont suivi ces présentations ont principalement permis de confirmer l'importance des sujets présentés et du suivi assuré par le CA de l'Association. Un autre thème a été abordé : celui de l'enlèvement des déchets végétaux qui est systématiquement interrompu début décembre avant la fin de la chute des feuilles. Sur ce point, un membre de l'Association a indiqué que des composteurs avaient été mis gratuitement à disposition des riverains pouvant ainsi permettre une solution en relais pour certains types de végétaux (feuilles, herbe).

P-F Dubois



L'assemblée pendant le rapport moral

L'EPF : une belle histoire scénée



La conférence qui a suivi l'Assemblée Générale du 23 novembre 2019 portait sur l'histoire et l'actualité de l'EPF.

Elle a été donnée par Jean-François COMBE, président de l'EPF jusqu'en 2018 et ancien riverain du lotissement du Parc de Sceaux. En voici un résumé.

L'EPF est une école d'ingénieurs, située depuis 1953, 3 bis rue Lakanal à Sceaux, et qui dispose de salles de cours, allée de Trévisse, au Petit-Chambord.

L'EPF hier

L'École Polytechnique Féminine (EPF) a été créée en 1925 par Marie-Louise PARIS, elle-même ingénieure de l'Institut Électrotechnique de Grenoble. Elle s'est d'abord appelée Institut d'Électronique Féminine, hébergée par le CNAM à Paris. Elle avait pour objectif de montrer que le métier d'ingénieur était aussi féminin. En 1933, l'Institut prend le nom d'École Polytechnique Féminine. En 1938, l'EPF est reconnue par la Commission des Titres d'Ingénieur (dont M Combe fera partie pendant 8 ans) et en 1943 par l'État.

En 1953, l'EPF achète le 3 bis rue Lakanal à Sceaux, y construit bâtiments, salles de cours et laboratoires et y emménage en 1956/1957. En 1981, la ville de Sceaux met le "Petit Chambord" à sa disposition.

En 1997 a lieu la 1ère rentrée de garçons, l'École Polytechnique Féminine devient l'EPF - école d'ingénieurs. Elle compte aujourd'hui 30% de filles et 70% de garçons.

L'EPF aujourd'hui

Son historique vaut à l'EPF d'être une école singulière, reconnue d'intérêt public : un EESPIG, Établissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général, formant des ingénieurs généralistes en 5 ans, et délivrant 4 diplômes.

Son cursus est en cohérence avec le système 3 - 5 - 8 (3 licence, 5 master, 8 doctorat). Le cursus nominal EPF est un cycle généraliste en 5 ans.

- Cycle licence 3 ans.
- 2 ans d'approfondissement en cycle master

Implantée sur plusieurs campus, Sceaux 1400 élèves, Troyes 400 élèves et Montpellier 600, l'EPF est une école privée dont les frais de scolarité varient de 8 200 € à 5 200 € en passerelle Sigma (étudiants venant de médecine).

Les étudiants se logent chez les particuliers et en Cité universitaire.

Des bourses du Crous ou de la fondation sont possibles.

L'EPF est très cotée, elle est notamment dans les 10 premières écoles postbac de France. 95% des diplômés trouvent un emploi en moins de 4 mois. Les salaires sont intéressants : salaire moyen d'embauche : 37 à 41 000 € ; salaire moyen après 3 ans : 45 à 50 000 €.

L'EPF demain

L'EPF va quitter Sceaux, le site Lakanal étant trop petit. Elle va rejoindre les locaux de l'ENS Cachan très progressivement, en conservant des bâtiments de Sceaux.

Roger Vidal



Éditorial

Nous espérons que vous avez vécu la période récente sans difficultés, et surtout sans problèmes médicaux trop graves.

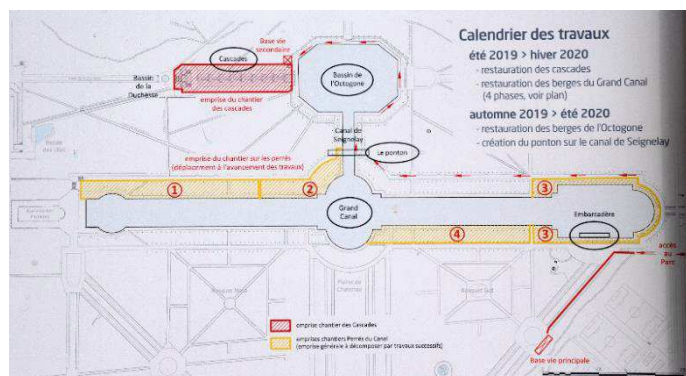
Plus positivement, la période de confinement et la limite d'un kilomètre ont dû vous conduire à arpenter toutes les rues de notre lotissement, et découvrir ou redécouvrir tous ses aspects et notamment sa variété architecturale, ainsi que la présence et la diversité de la végétation.

Ce sont les efforts de chacun qui permettent de conserver et d'améliorer l'agrément de notre lotissement. Notre cahier des charges est là pour en fixer le cadre général, et si nécessaire apporter les contraintes essentielles. Espérons que toutes ces promenades de confinés auront donné à chacun de bonnes idées pour sa propre propriété. De notre côté nous continuerons si nécessaire -et nous espérons que ce le sera le moins souvent possible- à y ajouter les exigences de respect du cahier des charges.

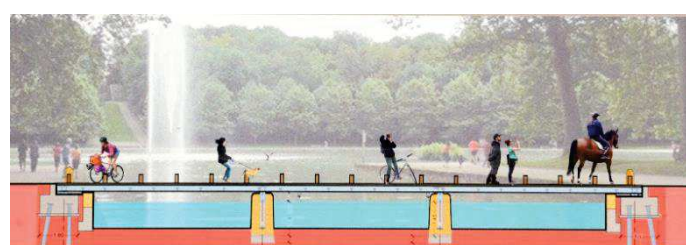
Bonne reprise progressive de vos activités habituelles !

Roland Grima

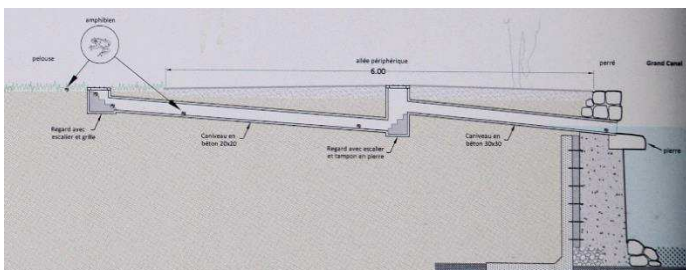
Rénovation des berges et des cascades, installation d'une passerelle, d'un embarcadère de barques à louer... et de passages pour les grenouilles



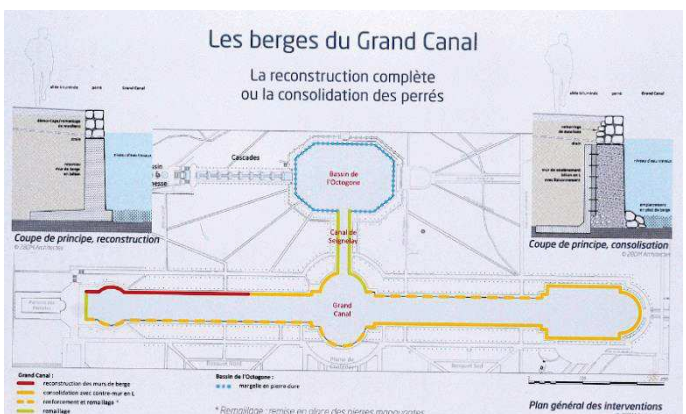
Les quatre secteurs en chantier : les cascades, en haut à gauche, les quatre phases de réparation des berges du grand canal, l'emplacement du ponton, au centre, et celui de l'embarcadère de barques de location, en bas à droite. Les dates de travaux vont en réalité de septembre 2019 à mars 2021. (Document 2BDM Architectes)



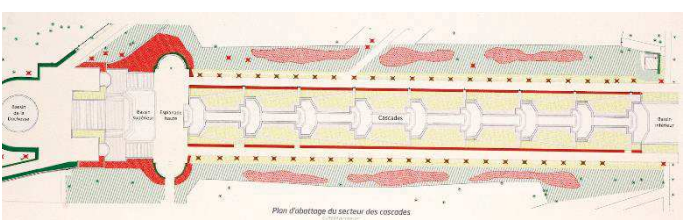
Un ponton de bois permettra de franchir le canal de Seigneley qui relie le Grand Canal et le bassin de l'Octogone. (Document CD92 Thibault Garnier-Boudier)



Petits canaux enterrés, six passages seront construits pour que les grenouilles puissent aller de la pelouse au plan d'eau et retour.



Les berges ne sont pas également détériorées. Les parties à reconstruire sont en rouge, celles à consolider en jaune, celles à renforcer en pointillé jaune et celles à remailler en vert. Enfin, les bordures du bassin de l'Octogone seront revêtues d'une margelle en pierre dure, semblable à celle d'origine. (Document 2BDM Architectes)



Un grand nombre d'arbres bordant les cascades sont attaqués par la mineuse et doivent être abattus et replantés, les haies de buis par la pyrale et doivent être remplacés : croix ou zones en rouge. (Document 2BDM Architectes)

La crise sanitaire aura-t-elle raison du calendrier des travaux entrepris autour du canal du Parc ? On peut le penser. D'abord pour une question d'arrêt du chantier consécutif à la crise sanitaire, ensuite de budget... Une chance : le programme est parti et il faut maintenant aller jusqu'au bout ! A priori, nous étions en route pour terminer fin 2020. La situation sur place montre que des libertés ont été prises. Le premier lot, dont le démarrage était prévu l'été dernier, est bien en cours. Le second aurait dû être lancé à l'automne ; rien n'a commencé.

Pour l'essentiel, tout tourne autour de quatre programmes. La restauration des cascades, celle des berges du Grand Canal, celle des berges du bassin de l'Octogone et la création d'un ponton sur le canal de Seigneley permettant de franchir le bras reliant les deux pièces d'eau : une passerelle de bois sans garde-corps de 6 m de large et 22 de long. C'est, avec l'installation d'un embarcadère de 40 m à usage de location de barques (comme au château de Versailles), côté théâtre de Guignol, les deux attractions marquantes de ces interventions.

Le reste a pour finalité l'entretien et la conservation du patrimoine. On parle là de la nécessaire réparation des cascades, avec l'abattage des arbres et des haies malades de la mineuse et de la pyrale, et de l'indispensable réfection des berges. D'une part celles du bassin de l'Octogone dont la margelle sur tout son pourtour sera réhabilitée en pierre dure, d'autre part celles du Grand Canal. Pour certaines parties, il n'est question que de défauts mineurs. Pour d'autres il s'agit d'un état de dégradation important et dans le cas de la rive allant vers le réservoir, urgent.

C'est dans ce secteur que seront créés six passages pour amphibiens. Pour ceux que l'on appelle plus communément les grenouilles, les murs de berges forment un obstacle, parfois insurmontable. Elles pourront, grâce à un caniveau oblique enterré de 6 ou 7 m (avec petits escaliers intérieurs, s'il vous plaît), remonter sur la pelouse ou descendre à volonté dans l'eau – sous la surface de laquelle un ponton leur permettra de vaquer à leurs occupations... Le Parc de Sceaux est, rappelons-le classé «Espace naturel sensible» depuis 2001, «Espace végétal écologique» depuis 2012 et «Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique» depuis 2013.

Alain Boutigny



Le canal en 1920 : une pièce d'eau à l'abandon et dont on voit tout le charme aujourd'hui (Archives municipales de Sceaux - Le canal en 1920)

Pas d'appartement indépendant dans une maison individuelle

Nous ne vous apprenons évidemment rien en vous rappelant une fois de plus que l'obligation de la maison individuelle, une seule par lot, est l'élément central de notre cahier des charges et partant de notre lotissement.

Nous ne vous apprendrons rien non plus en vous disant que nombre d'habitants du lotissement hébergent des étudiants.

Se pose alors, forcément et logiquement, la question de déterminer jusqu'à quel point l'aménagement de cet hébergement reste acceptable au regard de notre cahier des charges : jusqu'à quel point il n'entre pas en contradiction flagrante avec l'obligation de la maison individuelle, jusqu'où on peut aller trop loin...

La question ainsi posée n'est pas un pur exercice de style car nous constatons qu'il existe des cas où un véritable appartement a été construit - ce qui n'est pas acceptable. Nous constatons également que des occupations excessives ont généré bruit ou excès de stationnement.

Sans chercher à établir dans le domaine de l'hébergement d'étudiants une règle exagérément rigoureuse, notre position est évidemment de ne pas accepter ces cas d'appartement indépendant et de demander aux propriétaires concernés de revenir à la maison individuelle.

D'une façon générale, il s'agit dans un premier temps d'une limitation que chacun doit s'imposer au bénéfice de tous.

Jean Wolff

Sécurité : attention au vol par ruse

Des caméras de vidéoprotection sont en train d'être installées avenue de la Duchesse du Maine, en coordination entre les deux communes. Par la suite d'autres accès du lotissement seront également équipés. Elles apporteront leur contribution à la sécurité à côté des équipements en alarmes ou autres du ressort des habitants, mais aussi de la vigilance de chacun.

À ce propos, il faut rappeler que les tentatives de vol à la fausse qualité ne faiblissent pas. Par exemple les faux employés des Eaux venus prétendument vérifier si l'eau coule claire, suivis de faux policiers prétendument à leur poursuite, et demandant à se faire présenter les valeurs ou objets précieux pour vérifier qu'ils n'ont pas été volés, est une ruse qui date de nombreuses années. Nous avons constaté qu'il y avait encore eu de telles tentatives récemment, début 2020.

Roland Grima

Travaux pour le nouveau RER - suite

Les études et travaux de la RATP pour un poste de redressement près de la gare Parc-de-Sceaux sont suspendus. Les études privilégient actuellement des solutions alternatives. Nous continuerons bien sûr à suivre ce dossier.